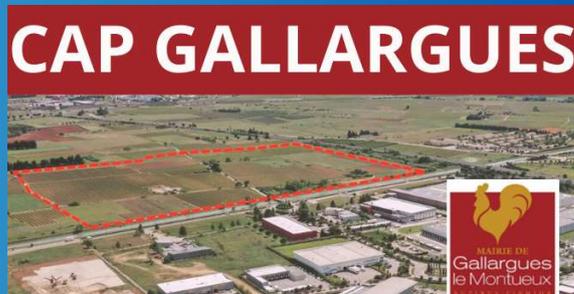




Montpellier
Méditerranée
Métropole



Vendredi 30/06/2023

Siège de la Communauté de communes
Rhôny – Vistre – Vidourle

**Signature du Contrat de partenariat entre
Montpellier Méditerranée Métropole et la
Communauté de communes Rhôny – Vistre –
Vidourle**

Dossier Presse

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle crée une zone d'activités de 25 hectares essentiellement dédiée au bien-être, à la santé et au médical, « CAP GALLARGUES».

« La création de CAP GALLARGUES, sur 25 ha dédiés à la santé et au médical, dont 9 ha non cessibles destinés à la création d'un parc naturel, représentera un saut qualitatif important en matière d'environnement et de conception architecturale. Cette opération se marie parfaitement avec la stratégie MEDVALLÉE portée par Montpellier Méditerranée Métropole pour promouvoir les secteurs de la santé, de l'alimentation et de l'environnement pour construire un pôle d'excellence de référence mondiale en Santé globale (One Health-OMS). L'opération privilégie la création, la rénovation de zones ou d'infrastructures performantes et vertueuses en termes de développement durable. Cette synergie entre CAP GALLARGUES et MEDVALLÉE constitue le socle d'un projet de partenariat, afin de travailler à la complémentarité des offres, à organiser une coordination qui permettra de partager et d'orienter les prospects, de définir des référentiels communs et d'établir une stratégie partagée d'activité.» annonce Philippe GRAS, Président de la Communauté de Communes Rhône – Vistre – Vidourle, Maire de Codognan.



Philippe GRAS
Président de la
Communauté de
communes Rhône –
Vistre – Vidourle,
Maire de Codognan.

Une opération qui résonne avec l'ambition de MEDVALLÉE : fédérer les acteurs et créer des synergies interdisciplinaires sur les filières santé, alimentation, environnement afin de construire un pôle d'excellence en santé globale sur l'aire d'attractivité montpelliéraine.

« MEDVALLÉE Montpellier c'est une ambition et une stratégie, pour faire rayonner Montpellier comme pôle d'excellence en Santé globale. Nourrir, Soigner, Protéger sont les grands défis de demain et c'est aussi la devise de MEDVALLÉE, tout comme celle de notre Université d'excellence. Avec MEDVALLÉE, tous les acteurs économiques, académiques et de la recherche, au croisement des trois filières d'excellence de notre territoire se fédèrent au sein d'une communauté puissante et visible. Dynamique économique, attractivité de la recherche, puissance académique sont les terreaux fertiles qui alimentent la stratégie MEDVALLÉE, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois pour notre bassin de vie.

Ces six derniers mois, le renouvellement de la labellisation SIRIC pour l'ICM, l'approbation par la Food and Drug Administration d'un nouveau médicament Uzedy® créé par l'entreprise MedinCell et la création d'un IHU – Institut Hospitalo-Universitaire – au cœur du CHU de Montpellier sont autant d'exemples concrets de réussites emmenées par la dynamique MEDVALLÉE, une dynamique qui a su mettre en synergie chercheurs, acteurs économiques et collectivités pour, ensemble, faire rayonner Montpellier et son bassin de vie » souligne Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



Michaël DELAFOSSE
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole,
Maire de Montpellier.

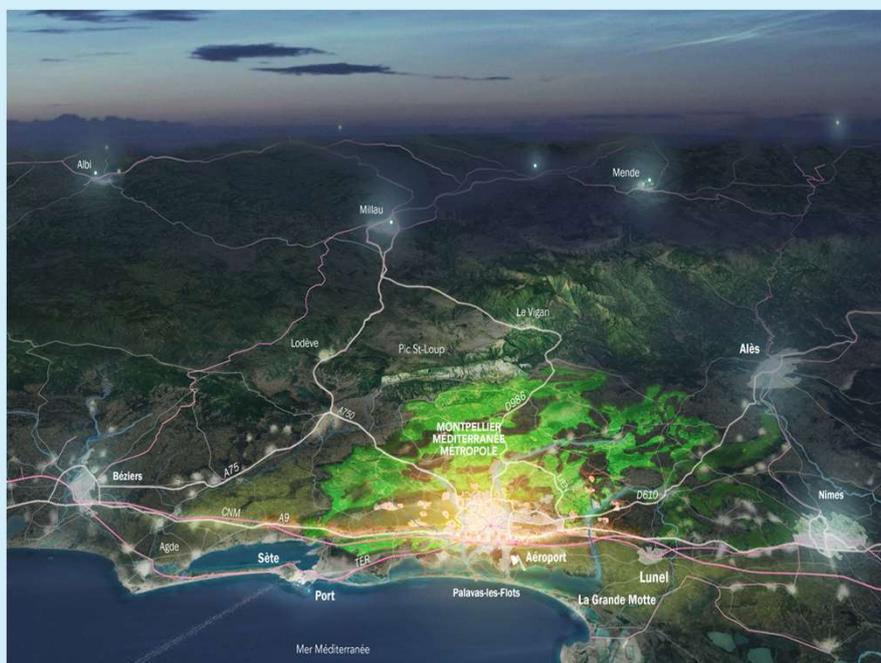


Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole a été créée au 1er janvier 2015.

Elle est composée de 31 communes, pour une population de plus de 500 000 habitants, elle est connectée à plusieurs grandes villes par les voies de chemin de fer (TGV et TER), l'A9 et l'A750 et dispose à sa frange d'un aéroport assurant des dessertes nationales, européennes et internationales pour plus de 2 millions de passagers en 2019.

La Métropole est très attractive et présente toujours un des plus grands taux de croissance démographique au niveau national.



En lien avec cette dynamique, la croissance de l'emploi y est importante, portée par un tissu d'entreprises innovantes notamment dans le domaine médical, les technologies de l'information et de la communication, les industries culturelles et créatrices, mais aussi par un tourisme d'affaires développé et pérenne.

Les principales compétences de Montpellier Méditerranée Métropole sont notamment les suivantes :

- ✘ Le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- ✘ La construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- ✘ La réalisation d'un Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

- ✘ La définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain intégrant les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières
- ✘ L'organisation de la mobilité
- ✘ L'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales urbaines et la gestion de l'eau
- ✘ La gestion des services de défense extérieure contre l'incendie, des services d'incendie et de secours,
- ✘ La protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
- ✘ La gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✘ La lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- ✘ La contribution à la transition énergétique
- ✘ Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✘ L'élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial
- ✘ Les concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
- ✘ La création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
- ✘ L'implantation et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène
- ✘ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Montpellier Méditerranée Metropole s'engage en faveur du développement de filières économiques stratégiques telles que les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries, le numérique, la santé...

L'EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- ✘ 203 200 emplois au 1er janvier 2021 sur la zone d'emploi de Montpellier ce qui place Montpellier dans le Top 3 des métropoles dont la zone d'emploi résiste le mieux en France après la crise sanitaire
- ✘ 1ère ville de France où il fait bon étudier
- ✘ 4è métropole de France pour les investissements étrangers
- ✘ 7è ville de France en termes de création d'entreprises malgré la crise sanitaire (Legalstart et Flashes 2021) 271,60 M€ de fonds levés en 2020 par les entreprises montpelliéraines avec 36 levées de fonds en 2020 (In Extenso 2020)

Présentation MEDVALLÉE

MEDVALLÉE,

PÔLE D'EXCELLENCES EN SANTÉ GLOBALE

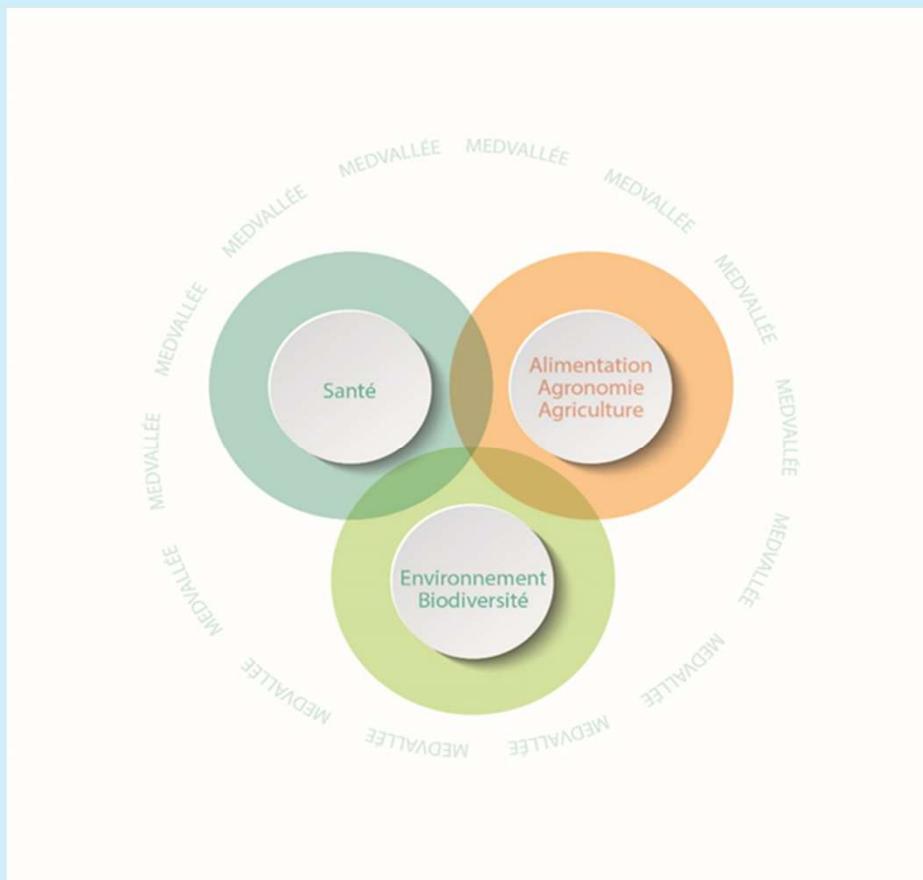
Après la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 qui nous a durement éprouvé, la France doit retrouver une souveraineté sanitaire.

Ainsi, en favorisant le lien entre la recherche et les écosystèmes d'envergure nationale et internationale présents, MEDVALLÉE incarne cet objectif de souveraineté sanitaire mais aussi alimentaire et économique de la France, au service de la Santé globale des citoyens.

A- MEDVALLÉE,

UN PROJET DE TERRITOIRE AU CROISEMENT DE TROIS FILIÈRES D'EXCELLENCE

MEDVALLÉE est un projet de territoire situé au croisement de trois filières d'excellence : la santé, l'alimentation et l'environnement.



La santé est ancrée dans l'histoire de notre territoire qui accueille la plus ancienne Faculté de médecine au monde.

À cela s'ajoutent l'innovation et l'entrepreneuriat qui sont tous deux, des marqueurs forts de Montpellier. La création du BIC - Business Innovation Centre - en 1987, aujourd'hui classé dans le top 5 des incubateurs mondiaux en est un témoignage.

Dossier de Presse
contrat de partenariat



Montpellier compte également parmi les plus grandes communautés scientifiques internationales : tous les organismes de recherche nationaux sont présents à Montpellier. Par ailleurs, la présence du CGIAR – siège de la recherche agronomique mondiale – est une parfaite illustration de la reconnaissance de Montpellier sur le plan international.

Autre illustration du rayonnement international de Montpellier, le classement de Shanghai qui positionne, en 2022, l'Université de Montpellier au 3e rang pour l'écologie.

Autant d'atouts qui illustrent la puissance de la recherche sur le territoire et qui fondent la légitimité de la démarche MEDVALLÉE à Montpellier.

Enfin, MEDVALLÉE conforte Montpellier Université d'Excellence (MUSE) qui mobilise les forces de 19 institutions autour d'une ambition commune : faire émerger à Montpellier une université thématique de recherche intensive, internationalement reconnue pour son impact dans les domaines liés à l'agriculture, l'environnement et la santé avec une devise commune : « Nourrir, Soigner, Protéger ».

B – AVEC SEPT OBJECTIFS MAJEURS

- ✳ Fédérer les acteurs et créer des synergies interdisciplinaires,
- ✳ Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation,
- ✳ Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale du territoire,
- ✳ Attirer / former les talents et anticiper sur les métiers de demain,
- ✳ Développer des infrastructures performantes et vertueuses,
- ✳ Favoriser le recours au digital,
- ✳ Construire ensemble une Métropole exemplaire en Santé Globale

Plus d'informations sur MEDVALLÉE :

www.medvallee.fr

Facebook : MedVallée-Montpellier

Twitter : @Med_Vallée



Dossier de Presse
contrat de partenariat



Communauté de communes Rhône – Vistre – Vidourle

La Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle (CCRVV), est composée de 10 communes (Aigues-Vives, Aubais, Boissières, Codognan, Gallargues le Montueux, Mus, Nages et Solorgues, Uchaud, Vergèze, Vestric et Candiac) pour une population totale de 27 327 habitants).

La CCRVV bénéficie d'une localisation géographique privilégiée :

- * À mi-chemin entre deux agglomérations : Montpellier et Nîmes
- * À proximité immédiate de la mer, de la Camargue et des Cévennes
- * Au carrefour de plusieurs axes de communications majeurs : L'autoroute A9 avec un échangeur sur la commune de Gallargues-le-Montueux, la RN 113, la ligne LGV, le canal Philippe Lamour,
- * La ligne SNCF avec les gares de Gallargues, Uchaud et Vergèze-Codognan

L'ensemble des budgets de la CCRVV s'élève à près 40 millions d'Euros avec un effectif de près de 300 agents pour exercer les compétences suivantes :

- * L'aménagement de l'espace
- * Le développement économique :
- * L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- * La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- * La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
- * La protection et la mise en valeur de l'environnement
- * La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire
- * La politique du logement et du cadre de vie
- * L'enfance
- * La police communautaire.



Parmi les projets majeurs, on peut citer la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal à la gare de Vergèze-Codognan pour 8 millions d'Euros, la sécurisation des digues et la renaturation du Rhône pour 12 millions d'Euros ou encore un programme de 6 millions d'Euros pour le développement des infrastructures Enfance gérées par la CCRVV (crèche, cantines, centre de loisirs...).

Les actions de développement économique constituent un axe prioritaire de la politique de développement portée par les Elus communautaires. La Communauté de communes présente sur son territoire de nombreuses entreprises dont plusieurs sociétés multinationales telles que Perrier (exploitée par Nestlé Waters) et la Verrerie du Languedoc à Vergèze, la Smurfit kappa à Gallargues-le-Montueux, Syngenta et Brico dépôt à Aigues-Vives ou encore Sakata à Uchaud.

Ce dynamisme économique a été conforté par la création, par la CCRVV, de la ZAC Pôle Actif à Gallargues-le-Montueux, où une cinquantaine d'entreprises emploient au total plus d'un millier de salariés avec notamment l'implantation de la société DMS (société spécialisée dans l'imagerie médicale).

Quelques chiffres illustrent le dynamisme économique du territoire (source SCOT).

- ✦ Le solde entre entreprises créées / entreprises fermées sur le territoire de Gallargues le Montueux s'élève à 3,1 contre 1.5 au niveau départemental ;
- ✦ 803 emplois ont été créés à l'échelle de la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle entre 2013 et 2018 dont 330 sur le territoire communal (chiffres SCOT Sud Gard) ;
- ✦ Enfin on dénombre 80 emplois/hectare sur la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle contre 21 emplois/hectare à l'échelle du SCOT Sud Gard.

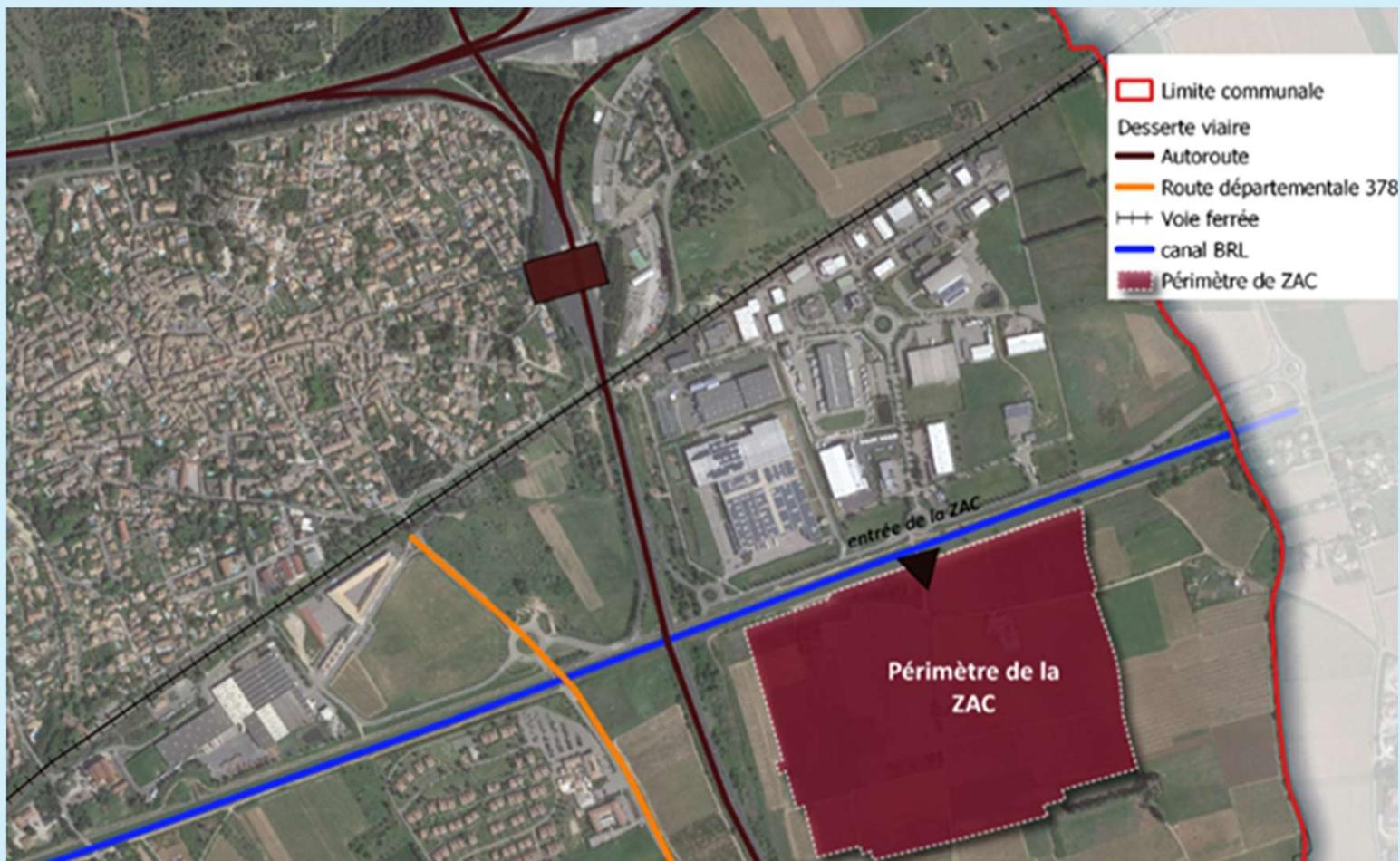
Présentation CAP GALLARGUES

Le projet CAP GALLARGUES consiste pour la CCRVV à aménager, sur la commune de Gallargues-le-Montueux, une opération à vocation économique sur un tènement foncier d'environ 25 hectares au sud de la zone d'activité déjà existante.

La CCRVV a fait le choix de piloter ce projet sous forme de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) dans la mesure où cette procédure affirme l'initiative publique du projet et l'encadrement par la collectivité.

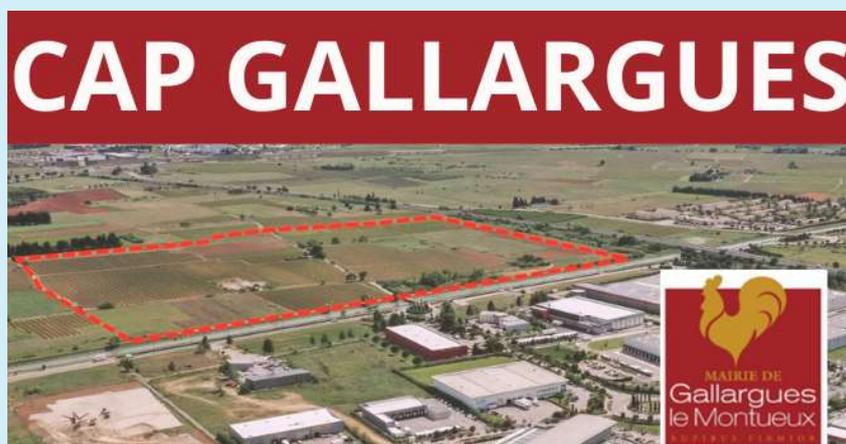
En effet, le positionnement de CAP GALLARGUES a pour objectif de viser principalement des activités dans les domaines principaux de la santé et du médical afin de faire émerger un véritable pôle d'excellence autour d'un aménagement du site à la fois qualitatif et respectueux de l'environnement.

CAP GALLARGUES



Les grands principes retenus du projet sont les suivants :

- ✳ Connexion aux infrastructures majeurs de transports, développement des modes doux et des solutions de mobilités
- ✳ Déploiement de système favorisant les Energies Renouvelables, à basse consommation et limitant les émissions de carbone.
- ✳ Aménagements paysagers (espaces verts / mobiliers urbains), extrêmement qualitatifs et économes en eau comprenant :
 - 🧩 9 ha de foncier non cessibles devant permettre la création d'un parc naturel dans la zone d'activité avec aménagements paysagers, naturels ou une mise en valeur de l'agriculture.
 - 🧩 Mise en place d'une canopée urbaine et autres solutions à proposer pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- ✳ Viabilisation d'une espace foncier destiné à accueillir un équipement public participant à la valorisation de l'agriculture
- ✳ Limiter l'impact des véhicules sur le site : création d'infrastructures terminales des liaisons de déplacement en mode doux (voies de circulation dédiées, parkings vélos sécurisés, mise en place d'un plan de mobilités inter-entreprises, aménagement optimisé des places de stationnement. L
- ✳ Minimiser l'imperméabilisation des sols en favorisant le stationnement collectif.
- ✳ Articuler le paysage du site en proposant une trame verte en continuité avec les espaces avoisinants, intégrer les ouvrages hydrauliques et en faire des espaces qualitatifs et de vie.
- ✳ Proposer des espaces publics fédérateurs, articulés permettant d'offrir de multiples usages et services, ouverts aux actifs des zones d'activités (zone de détente, d'animation, lieu de sport, conciergerie, espaces de coworking...)
- ✳ Créer un réseau de chaleur et de froid (ou boucle tempérée) pour desservir l'opération et plus globalement développer l'utilisation d'énergies renouvelables.



Dossier de Presse
contrat de partenariat





Le contrat de partenariat MEDVALLÉE – CAP GALLARGUES

Aujourd'hui, vendredi 30 juin 2023, Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier, Philippe GRAS, Président de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, Maire de Codognan et Freddy CERDA, Maire de Gallargues-le-Montueux ont signé un contrat de partenariat en présence de Hind EMAD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée au Développement économique et numérique.

À travers ce contrat, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle proposent de coordonner et mettre en synergie les stratégies économiques des projets CAP GALLARGUES et MEDVALLÉE.

L'ambition de cette coopération est de renforcer le rayonnement global du territoire, de maximiser l'émergence de projets dans une logique de réflexion foncière globalisée, de renforcer les coopérations techniques pour faciliter le développement des entreprises et consolider leurs implantations sur le bassin de vie.

« Avec cette coopération interterritoriale, il s'agit d'accroître le rayonnement global du territoire, de maximiser l'émergence de projets dans une logique de réflexion foncière globalisée, de renforcer les partenariats pour faciliter le développement des entreprises et ainsi consolider leurs implantations sur le grand bassin de vie métropolitain » souligne Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

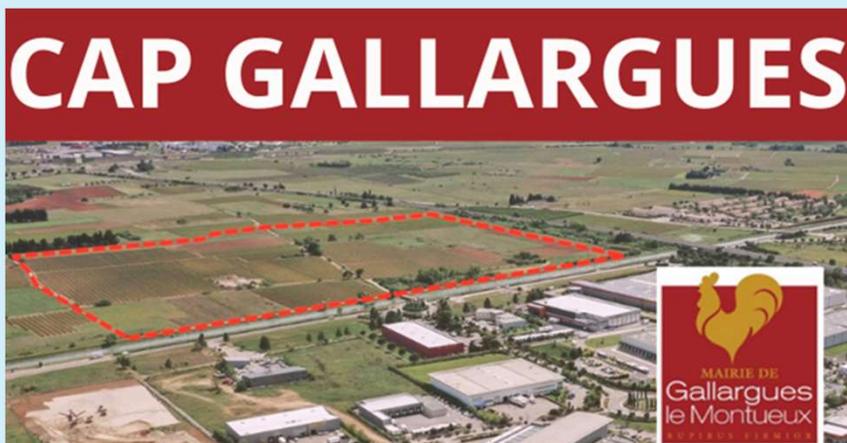
Dossier de Presse
contrat de partenariat





Les partenaires s'engagent à encourager le développement de leurs relations afin de :

- ✦ Partager les expériences sur les aménagements de zones notamment sur les aspects environnementaux, agricoles et énergétiques
- ✦ Constituer un portefeuille commun des prospects s'inscrivant dans le thème
- ✦ Travailler les complémentarités en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises
- ✦ Associer les principaux partenaires publics et privés compétents en matière de développement économique et d'immobilier d'entreprise
- ✦ Permettre l'accompagnement de projets innovants avec accès aux réseaux d'expertises
- ✦ Assurer les conditions d'installation et de pérennisation des entreprises sur les deux territoires.
- ✦ Porter une politique d'attractivité par des outils communs et partagés de communication et de marketing territorial qui valorisent les atouts complémentaires des deux territoires.
- ✦ Développer des solutions pour limiter l'impact des déplacements domicile/travail :
 - ✦ Développer des solutions dédiées au télétravail, de tiers lieux et/ou d'espaces de coworking sur chaque territoire ;
 - ✦ Porter une politique de mobilité permettant de réduire les temps de trajet avec des solutions de transport adaptées.



- ✳ Concrètement, cela permettra la prise en compte des polarités économiques :
 - ✳ Mettre en place une gouvernance et des institutions ad hoc qui permettent de coordonner et de fédérer l'action publique en faveur du développement économique sur les deux territoires
 - ✳ Proposer un programme d'actions partenariales visant une meilleure intégration économique entre les deux territoires

De manière concrète et opérationnelle, une méthodologie de travail commune sera mise en œuvre pour assurer une coopération entre les services de développement économique afin d'être le plus efficient possible et satisfaire le besoin en immobilier des entreprises correspondant aux objectifs des opérations MedVallée et Cap Gallargues.

Le suivi et la gouvernance du Contrat sont assurés par un comité de pilotage présidé par Monsieur le Président de la Métropole (ou son représentant) et Monsieur le Président de la CCRVV (ou son représentant) qui se réunira au moins une fois par an. Il sera également composé des deux vice-présidents délégués au développement économique, le cas échéant assistés des directeurs généraux des EPCI signataires et/ou de leurs responsables du développement économique et/ou de la mission MedVallée pour Montpellier Méditerranée Métropole

Le contrat de Partenariat est prévu pour s'achever au 31 décembre 2026 avec possibilité de reconduction par simple échange de courrier jusqu'au 31 décembre 2032. Il pourra faire l'objet d'avenants adoptés par délibérations concordantes des assemblées délibérantes des EPCI partenaires.